

# **Communiqué final de la conférence de Yaoundé sur le renforcement des capacités de leadership pour la gouvernance décentralisée et la réduction de la pauvreté en Afrique**

**30 mai 2008**

NOUS, Ministres et Chefs de délégation en charge de la décentralisation et des gouvernements locaux, avec à leur suite de hauts Fonctionnaires, des présidents d'Associations de gouvernements locaux et de Maires, représentant différents pays d'Afrique et présents à la Conférence panafricaine des Ministres en charge des gouvernements locaux et de la décentralisation, des Femmes leaders élues des gouvernements locaux, des partenaires au développement, réunis à Yaoundé du 28 au 30 mai 2008, sous le thème "De la conception à la mise en oeuvre des politiques: défis et stratégies pour une mise en oeuvre effective de la gouvernance décentralisée en Afrique".

## **I. PREAMBULE**

**Notant** que la présente Conférence ministérielle vient directement à la suite de la Conférence Ministérielle sur la Décentralisation tenue à Victoria Falls, Zimbabwe, en 1999; du 2nd sommet Africités tenu à Windhoek, Namibie, en 2000; du 3è Sommet Africités tenu à Yaoundé, Cameroun, en 2003; de la Conférence des Ministres Est Africains en charge des gouvernements locaux sur la Décentralisation et le Développement local tenu à Mombasa, Kenya, en 2004; de la Conférence sur la Décentralisation portant notamment sur la nouvelle dimension de la paix, de la démocratie et de développement, tenue à Florence, Italie, en 2004; de la réunion consultative des Ministres Est-Africains en charge des gouvernements locaux tenue à Nairobi, Kenya, en 2004; de la Conférence d'Arusha sur les fondations d'une Association des Gouvernements Locaux Est africains tenue à Arusha, Tanzanie, en 2005; et de la Conférence ministérielle des gouvernements locaux sur le renforcement des capacités de leadership en vue de la gouvernance décentralisée & de la réduction de la pauvreté en Afrique au Sud du Sahara, tenue à Kigali, au Rwanda en 2005, du quatrième sommet Africités tenu à Nairobi 2006 de la Conférence ministérielle sur la planification et la budgétisation participative en matière de fourniture effective des services auneiveau local tenu à Maseru, Lesotho, en 2006, du Forum pour la Gouvernance en Afrique sur le thème « Un Etat Capable pour la Réduction de la Pauvreté en Afrique » tenu à Ouagadougou, Burkina Faso 2007..

**Exprimant toute leur gratitude** au Gouvernement de la République du Cameroun, et particulièrement au ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, pour avoir abrité cette conférence,

**Remerciant** le Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales (UNDESA), le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Coopération Technique Allemande (GTZ) pour leurs diverses contributions techniques, financières, etc., qui ont fait de cette conférence une réalité,

**Reconnaissant** l'intérêt de partager les expériences-pays sur le leadership, la gouvernance décentralisée et participative des gouvernements locaux et le rôle des gouvernements locaux en matière de développement économique local et la réduction de la pauvreté conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),

**Prenant en compte** les initiatives pour le renforcement des capacités entreprises par le Partenariat pour le Développement Municipal en Afrique Orientale et Australe (MDP-ESA) telles que l'initiative d'action éducative mutuelle latino-américano-africaine (African-Latin American Mutual Action Learning Initiative); avec l'appui financier du Gouvernement des Pays-Bas, du Groupe de la Banque Mondiale et de ONU-HABITAT;

**Prenant également en compte** le partenariat Euro-Afrique pour la gouvernance décentralisée ;

**Prenant de plus en compte** les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principes de bonne pratique pour la bonne gouvernance et la démocratie locale (Agenda d'Aberdeen), et l'opérationnalisation des principes se rapportant sur l'Agenda de Kampala pour la Démocratie locale, la bonne gouvernance, et la réalisation des OMD en Afrique,

**Reconnaissant** la nécessité d'allier la conception des politiques à l'action, la poursuite continue des capacités de leadership à des approches novatrices au plan des institutions, de la politique et des ressources humaines qui permettraient d'améliorer le renforcement des capacités en vue d'une gouvernance locale participative, ainsi que pour la prestation des services de manière efficace et durable, particulièrement en direction des pauvres ;

**Notant** que les questions connexes à la migration de la conception à la mise en oeuvre des politiques comprennent, sans être exhaustif :

- Le renforcement des capacités en matière de gouvernance locale,
- La mobilisation des ressources
- Les femmes dans le Leadership des gouvernements locaux et,
- Le partenariat et la coopération décentralisée

**Se rappelant** les défis et les contraintes qu'imposent la décentralisation et le gouvernance locale, et notamment :

#### **Dans le cadre du renforcement des capacités**

- De nombreuses tentatives ont été entreprises pour répondre à la question des contraintes de capacités mais les pays ne disposent pas de cadres politiques extensifs en matière de renforcement des capacités
- Les approches en matière de renforcement des capacités ne sont pas englobantes et disqualifient certains acteurs tels que les organisations de la société civile et le secteur privé
- Les dispositions institutionnelles adéquates de renforcement des capacités restent insuffisantes en matière de visibilité, d'innovation . Celles qui sont disponibles mettent exagérément l'accent sur le renforcement des capacités techniques des administrateurs et des Conseillers en lieu et place d'une approche transversale.

**Dans le cadre de la mobilisation des ressources, on a noté les défis suivants;**

- La trop grande dépendance vis-à-vis du gouvernement central pour le financement des gouvernements locaux
- La disposition des dirigeants des gouvernements locaux à promouvoir des approches permettant de générer les recettes locales ;
- Les sources d'impôt accordées aux gouvernements locaux sont secondaires et ne sont pas productives ;
- Il règne une situation d'incertitude et d'ambiguïté des principes, des missions et de la législation en matière de répartition des ressources. Les autorités locales sont devenues de simples agents des gouvernements centraux en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources.
- Les recettes générées au niveau local sont accaparées par les caisses nationales et ne sont pas utilisées par les autorités locales ; ce qui s'avère peu encourageant pour la collecte et le respect des dispositions y relatives.

**En ce qui concerne les femmes élues au sein des collectivités locales :**

- Les femmes ont des difficultés pour accéder aux postes de responsabilité et à se faire réélire au sein des partis politiques ;
- Les femmes ont un accès insuffisant à la terre et au crédit ;
- Les femmes ont du mal à concilier le travail et les responsabilités familiales ;
- Les femmes font face à des difficultés liées aux traditions et aux stéréotypes discriminatoires.

Les difficultés suivantes sont liées au partenariat et à la coopération décentralisée :

- Méconnaissance et accès limité à l'information sur les opportunités de coopération et de partenariat ;
- Insuffisance de la capacité d'accès aux opportunités de coopération ;
- Avantages des partenariats et de la coopération non évalués ni reconnus.

Nous sommes parvenus à un consensus sur les stratégies ci-après en tenant compte de toutes les difficultés.

**Stratégies de renforcement des capacités**

- Avoir une politique nationale globale spécifique en matière de compétences fondée sur les principes d'intégration, de partenariat, de prise en compte du genre, de l'innovation et de la créativité.
- Créer des mécanismes institutionnels spécifiques au pays en vue d'un renforcement des capacités créatif et innovant ;
- Mettre suffisamment l'accent sur les principes et le contexte, dans la mise en œuvre des politiques de renforcement des capacités ;
- La procédure du gouvernement local doit déterminer la substance et les besoins spécifiques tout en étant capable de définir les principes de base des évaluations, la détermination des insuffisances de compétences et la prise en charge des carences identifiées dans le pays et d'un pays à l'autre.
- Établir les critères fondamentaux d'évaluation du renforcement des capacités de gouvernance locale et s'en servir pour mesurer la performance et l'impact sur les interventions. Exemples de Repères :
  - Créativité ;
  - Innovation ;
  - Dynamique de changement ;

- Identifier les zones/pays susceptibles de servir d'exemple de bonnes pratiques et s'en servir comme points d'apprentissage pour les voyages d'étude dans le cadre de la coopération sud-sud et de l'apprentissage mutuel.

### **Mobilisation des ressources**

- Créer des mesures incitatives pour les gouvernements locaux pour la mobilisation des ressources locales ;
- Habilitier les citoyens à jouer un rôle actif dans la mobilisation, l'utilisation et la responsabilisation en matière de ressources.
- Mettre en place une législation précise sur la répartition des ressources entre le gouvernement central et les collectivités locales ;
- Utiliser et mettre en œuvre les missions qui ont été confiées aux ministères des gouvernements locaux pour mettre en place une législation sur la mobilisation des ressources locales ;
- Adopter des mécanismes institutionnels pour impliquer les communautés à la prise de décisions sur la gestion des ressources (de la fixation des frais à la comptabilité) :
  - Audition publique,
  - Publication des comptes locaux,
  - Élaboration d'une charte du citoyen.

### **Femmes élues dans les collectivités publiques locales**

- Développer un soutien mutuel entre les femmes ;
- Insister sur l'adoption de lois sur les mesures antidiscriminatoires au sein des parties politiques et des gouvernements ;
- Soutenir l'autonomisation économique et politique des femmes ;
- Élaborer et appliquer une législation qui prévoit et protège le droit des femmes à la propriété foncière, y compris éliminer ou amender les lois discriminatoires relatives aux droits de propriété ;
- Dans le cadre de la budgétisation participative, les gouvernements locaux doivent élaborer des budgets soucieux de l'équité entre les sexes ;
- Alors que la société civile continuera sa campagne d'explications sur la différence entre les valeurs culturelles et religieuses visant à supprimer les stéréotypes contre les femmes, les Gouvernements devraient s'efforcer à abolir les lois discriminatoires par apport au genre,
- L'application des mesures favorables à la formation des femmes, y compris leur connaissance en matière de droits humains, des lois et de leur utilisation doivent être encouragées ;

### **Partenariat et coopération décentralisée**

- Les ministères des gouvernements locaux doivent appuyer, par le biais de mesures politiques et de la législation, le partenariat et la coopération décentralisée ;
- Élaborer des directives et un cadre institutionnel pour le partenariat et la coopération décentralisée ;
- Lorsqu'ils le demandent, le PDM doit aider les pays à élaborer une approche standard pour les politiques et le cadre institutionnel relatif au partenariat et à la coopération décentralisée au niveau du pays ;

**Sur la base de ces stratégies et compte tenu des opportunités actuelles et de la bonne volonté, les engagements suivants ont été convenus :**

- Réaliser des analyses-diagnostic/évaluations rapides de la capacité des gouvernements locaux à identifier les insuffisances, les réponses innovantes, les bonnes pratiques et les vulgariser ;
- Promouvoir suivant le contexte africain, le partenariat et la coopération décentralisée à travers l'identification des meilleures pratiques, le partage de ces cas remarquables entre les institutions des entités gouvernementales locales
- Adapter les capacités (humaines, équipement, ressources) et les compétences existantes en fonction des rôles et missions à l'aide des informations disponibles.
- Examiner les politiques précédentes de renforcement des capacités et les appliquer de façon à prendre en charge les carences identifiées.

### **Mobilisation des ressources**

- Les gouvernements doivent avoir une procédure institutionnelle très précise en matière de répartition des ressources ;
- Mettre en place des mécanismes en vue d'une libre participation des gouvernements et des populations à la gestion des ressources ;
- Les Gouvernements et particulièrement les institutions des entités gouvernementales locales doivent travailler assidûment pour adopter les mesures innovatrices de renforcement des capacités de mobilisation et de gestion des recettes publiques locales
- Mettre en place des mécanismes d'investigation participative des activités des collectivités publiques et entités publiques locales, par les citoyens
- Les gouvernements doivent promouvoir le principe de l'existence d'une charte du citoyen.

### **Femmes élues dans les collectivités publiques locales**

- Les gouvernements doivent aider les femmes leaders élues au sein des collectivités locales à créer un réseau au niveau de la collectivité locale, national et régional afin de les rassembler et mettre en place un forum à travers lequel les sujets et les difficultés auxquelles elles font face dans le cadre de leurs activités peuvent être pris en charge de façon durable.
- La CADDEL doit reconnaître l'importante contribution de la pré-conférence des femmes leaders élues au sein des collectivités locales et, en conséquence, les futures réunions de la CADDEL doivent être précédée par une pré-conférence des femmes leaders élues au sein des collectivités locales pour qu'elles discutent des principaux problèmes qui les affectent.
- Les gouvernements locaux, les gouvernements centraux et les partenaires internationaux au développement doivent soutenir les voyages d'études entre les collectivités locales africaines afin de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques en vue du renforcement des capacités des femmes leaders élues au sein des collectivités locales.

### **Partenariat et coopération décentralisée**

- Les ministères en charge des collectivités locales doivent mettre en place des dispositifs et mécanismes institutionnels pour la coopération décentralisée et l'apprentissage mutuel entre pairs ;
- Les gouvernements doivent ouvrir et étendre le cadre de la coopération de façon à inclure les OSC et d'autres acteurs non étatiques.

En conclusion, les ministres confirment leur engagement de la déclaration de Maseru et œuvrent pour soutenir la mise en œuvre de toutes les affaires en cours.

## Ministres et Chefs de Délégation Participants

No.	Ministres	Pays	Signature
1.	<b>Hon. Virgilio Ferreira FONTES PEREIRA</b> Minister for Territorial Administration	<b>Angola</b>	
2.	<b>Hon. MOKO DEMONLE Issa</b> Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire	<b>Benin</b>	
3.	<b>Hon. Clement O. SAWADOGO</b> Ministre de L'Administration Territoriale et de la Décentralisation	<b>Burkina Faso</b>	
4.	<b>Hon. Venant KAMANA</b> Ministre de l'intérieur et du Développement Communal	<b>Burundi</b>	
5.	<b>Hon. MARAFA HAMIDOU YAYA</b> Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Decentralisation	<b>Cameroun</b>	
6.	<b>Hon. BOUCHRA TI ABDOULHALIM</b> Ministre des Affaires Sociales, Gouvernement de l'Ile Autonome de MOHELI, Union des Comores	<b>Comoros</b>	
7.	<b>Hon. Maxwell KOFI JUMAH</b> Deputy Minister for Local Government	<b>Ghana</b>	
8.	<b>Mr. Benson KIYANJUI KIMANI</b> Principal Economist, Ministry of Planning of National Development	<b>Kenya</b>	
9.	<b>Hon. Dr. Pontšo 'Matumelo SEKATLE</b> Minister of Local Government	<b>Lesotho</b>	
10.	<b>Hon. Sime'on MORIBAH</b> Deputy Minister, Ministry of Planning and Economic Affairs	<b>Liberia</b>	
11.	<b>Mr. KESTER Kaphaizi Principal</b> Secretary Local Government & Rural Development	<b>Malawi</b>	

12.	<b>Général de Division KAFOUGNA KONE</b> Ministre de l'Administration Territoriale et de la décentralisation	<b>Mali</b>	
13.	<b>Hon. Dr. James Burty DAVID</b> Minister of Local Government	<b>Mauritius</b>	
14.	<b>Mme. ZARROUK Najat</b> Directrice de la Formation, représentant le Ministre de l'Intérieur du Royaume	<b>Royaume du Maroc</b>	
15.	<b>Hon. Lucas CHOMERA Jeremias</b> Minister of State Administration	<b>Mozambique</b>	
16.	<b>Hon. Jerry EKANDJO</b> Minister of Regional and Local Government, Housing & Rural Development	<b>Namibia</b>	
17.	<b>Hon. MALAM ARI BOUCAR</b> Secrétaire Général Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation	<b>Niger</b>	
18.	<b>Hon. PETRO KONI ZEZE Georges</b> Ministre haut Commissaire à la Décentralisation et Réfinalisation	<b>Central Africa Republic</b>	
19.	<b>Hon. MPANGO OKUNDO Joseph Dovel</b> Vice-Ministre de l'Intérieur	<b>Democratic Republic of Congo</b>	
20.	<b>Hon. Mrs Maria de Cristo Costa CARVALHO</b> Minister of Public Administration, State Reforms and Territorial Administration	<b>Sao Tome and Principe</b>	
21.	<b>Hon. . OUSMANE MASSECK NDIAYE</b> Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales	<b>Senegal</b>	
22.	<b>Hon. DAUDA KAMARA</b> Minister of Internal Affairs, Local Government and Rural Development-	<b>Sierra Leone</b>	
23.	<b>Hon. John Angol KORODIT</b> Minister of Local Government	<b>Sudan</b>	
24.	<b>Senator Chief SIPHO SHONGWE</b>		

	Minister of Regional Development and Youth Affairs	<b>Swaziland</b>	
25.	<b>Hon. Celina OMPESHI KOMBANI</b> Minister of State, Prime Minister's Office Regional Administration and Local Government	<b>Tanzania</b>	
26.	<b>Hon. ABDERAMAN Djasnabaille</b> Ministre chargé de la Décentralisation	<b>Tchad</b>	
27.	<b>Hon. Pascal AKOUSSOULELOU BODJONA</b> Ministre d'Etat, de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales	<b>Togo</b>	
28.	<b>Hon. Maj General KAHINDA</b> Minister of Local Government	<b>Uganda</b>	
29.	<b>Hon. Benny TETAMASHIMBA</b> Deputy Minister of Local Government and Housing	<b>Zambia</b>	